4.2 Les aires marines protégées



CHIFFRES CLÉS 2018

- **2** parcs naturels marins
- 23 sites Natura 2000 relevant de la directive « habitats »
- 18 sites Natura 2000 relevant de la directive « oiseaux »
- **6** réserves naturelles nationales
- **2** sites du Conservatoire du Littoral et des Rivages Lacustres
- 11 zones maritimes protégées au titre de la convention OSPAR
- **2** zones humides d'importance internationale RAMSAR
- 1 arrêté de protection du biotope

FAITS MARQUANTS

51 écoles et collèges français ont reçu le label "Aire marine éducative" (AME). Ce label reconnaît la mise en œuvre d'une démarche écocitoyenne mettant les élèves au cœur d'une réflexion collective sur la gestion et la protection du patrimoine naturel et culturel marin et résulte d'une collaboration originale entre les ministères de la Transition écologique et solidaire, de l'Éducation nationale et des Outre-mer qui constituent, avec l'AFB, son comité de pilotage

En 2018, on dénombre 65 aires marines protégées à l'échelle de la façade Sud-Atlantique dont 2 parcs naturels marins, le Parc Naturel Marin du Bassin d'Arcachon créé en 2014 et le Parc Naturel Marin de l'Estuaire de la Gironde et de la Mer des Pertuis créé en 2015. Ce dernier est devenu le plus vaste parc marin de métropole.

Les aires marines protégées sont des espaces délimités en mer qui répondent à des objectifs de protection de la nature à long terme. Le code de l'environnement reconnaît différentes catégories d'aires marines protégées.

La plupart des aires marines protégées permettent de concilier les enjeux de protection et le développement durable d'activités. Les aires marines permettent non seulement aux territoires concernés de bénéficier de mesures de gestion favorables au maintien ou à l'amélioration de l'état écologique des milieux et des espèces, mais elles permettent également d'enrichir la connaissance scientifique sur le fonctionnement des écosystèmes marins, par la mise en place de réseaux de suivis et d'observations adaptés.

◆ Des objectifs de protection de l'environnement à long terme

Leurs modes de gouvernance associent le plus souvent les usagers, les élus, les experts... à la gestion de l'espace marin identifié. L'État dispose ainsi d'outils susceptibles de s'articuler sur un même territoire et de se combiner par mer régionale, pour la formation d'un réseau cohérent d'aires marines protégées.

En 2015, l'observatoire national de la biodiversité faisait état de 81 % des surfaces d'aires marines protégées pourvues d'un plan de gestion, au niveau national. En revanche, seules 40 % des aires marines sont pourvues d'un document de gestion (188 sur 392 aires marines protégées françaises).

En Nouvelle-Aquitaine 45 % de la surface des eaux territoriales sont situées dans l'emprise d'au moins une aire marine protégée, soit 3461 km² de zone maritime protégée et 31,5 % de la surface situées au-delà des eaux territoriales, soit 28 671,5 km² de zone maritime protégée. Au total 32,6 % des eaux de la façade Sud-Atlantique sont situées dans l'emprise d'au moins une aire marine protégée.

◆ Une extension du réseau Natura 2000 au large

Jusqu'en 2018, un important travail de concertation réunissant les services de l'État, les scientifiques et les acteurs socio-économiques de la façade atlantique, a abouti à la désignation de nouveaux sites au large (au-delà de la mer territoriale) pour la conservation des habitats. Deux nouveaux sites « Natura 2000 » concernent directement la façade Sud-Atlantique au titre des directives Oiseaux et Habitats.

Ces nouveaux sites longent le talus continental qui est une zone fréquentée par l'avifaune et les mammifères marins (grand dauphin, marsouin commun). En particulier le site Habitats concerne la protection des mammifères marins et inclue 7 sous-zones (3 en Sud-Atlantique) d'importance écologique pour les récifs et les habitats profonds.

La création de nouveaux sites Natura 2000 « au large » constitue une avancée majeure dans la protection de zones hauturières en particulier pour les oiseaux marins (tels que le pétrel, le puffin ou la sterne), le grand dauphin, le marsouin commun et les récifs profonds. Des mesures de gestion ont déjà été adoptées sur certains sites de notre façade (Pays Basque) pour assurer leur conservation.

Les sites de la façade Sud-Atlantique constituent un des réseaux les plus importants d'Europe, avec un double objectif : la conservation des espèces et des habitats d'intérêt communautaire et la viabilité de l'activité économique.





Les aires marines protégées de la façade Sud-Atlantique

